

LA FSU-SNUIPP, CRÉATEUR DE DROITS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Après les régressions de 2008, imposées par le ministère, le mouvement départemental s'est progressivement bloqué. En lien avec la profession, la FSU-SNUipp a mené la bataille et n'a cessé d'argumenter sur la base d'études rigoureuses constituant une base fiable et incontestable. En 2016, la FSU-SNUipp a obtenu gain de cause (alors que la seconde organisation présente en CAPD manœuvrait, en sous main et par le biais de méthodes clientélistes indignes, pour maintenir le status quo). Depuis cette date, le taux de satisfaction progressait et le mouvement s'était peu à peu débloquenté ! **Tout est désormais remis en question par la mise en place de règles académiques !**

TABLEAU COMPARATIF DES DONNÉES DU MOUVEMENT SUR LA PÉRIODE 2008 - 2021

	2014		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
Participants	480		448		444		423		398		351		376		355	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Satisfaction	162	34%	173	39%	207	47%	161	38%	227	57%	165	47%	243	64%	225	63%
1 ^{er} voeu	59	12%	71	16%	83	19%	71	17%	159	40%	144	41%	150	34%	77	34%
Maintien	204	42%	166	37%	141	32%	149	35%	103	26%	131	37%	117	31%	130	37%
Sans poste	108	23%	109	24%	96	22%	113	27%	68	17%	55*	16%	25*	7%	30	8%

*titulaires départementaux

2020 : Création des postes de titulaires départementaux

LA PARTICIPATION

On observe sur la durée une baisse tendancielle. Cette donnée pourrait attester d'une amélioration, mais peut tout aussi bien dénoter, pour les collègues qui disposent d'une poste à titre définitif, d'une absence de perspective qui n'incite guère à la participation.

SATISFACTION

C'est le mouvement 2014 qui connaît le taux le plus bas avec moins de 34 % de collègues satisfaits à l'issue de la première phase du mouvement. Ce taux était l'aboutissement du blocage induit par les régressions que le ministère avait imposées en 2008. Grâce aux modifications obtenues par les délégués des personnels de la FSU-SNUipp de l'Ardèche pour le mouvement 2016, la tendance s'inverse.

On se rappellera que le contexte d'entrée du mouvement était défavorable. Le mouvement 2017 connaît une progression fulgurante du taux de satisfaction (+8 points). S'il faut noter que le contexte était favorable avec 126 postes

vacants en entrée dans le mouvement, on observera aussi qu'en 2013, malgré 146 postes vacants à l'entrée du mouvement, le taux de satisfaction n'est que de 41,45%. Une preuve supplémentaire, s'il le fallait, pour confirmer l'efficacité des mesures portées et obtenues par la FSU-SNUipp.

NOMINATION SUR LE 1^{ER} VOEU

On observe là aussi la même tendance que pour le taux de satisfaction : une baisse tendancielle depuis 2009, sous l'effet des régressions imposées par le ministère, puis une hausse tendancielle, sous l'effet des avancées acquises par la FSU-SNUipp.

MAINTIEN

De façon mécanique, on observe un taux de collègues maintenu-es sur leur poste en forte hausse depuis 2009 puis une baisse à compter de 2016. Les mêmes causes provoquent les mêmes effets !

PLUS DE SANS POSTES ?

Pour répondre à la commande ministérielle d'avoir un taux de nomination à titre définitif le plus élevé possible, le département a créé une nouvelle catégorie de postes : les titulaires départementaux. Le travail de la FSU-SNUipp a permis le maintien d'une édition de liste de postes à partir de laquelle les personnels concernés émettent des vœux. Si le nom change, on ne parle plus de second mouvement, la philosophie reste la même.

ET 2023 ?

De 2016 à 2023, le département a bénéficié de modalités en lien avec l'ancienneté : la satisfaction n'a jamais été aussi grande. En 2023, il y a fort à parier que le taux de satisfaction réduise et que les recours, jusque là jamais utilisés, soient plus nombreux.